



1 Square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Commerce ambulant alimentaire

MARCHE AUX PLANTES

Dimanche 11 octobre 2026

Parc Victor Thuillat, rue Emile Labussière

ACTIVITE RECHERCHEE

- 1 food truck salé
- 1 food truck sucré
- 1 stand boissons chaudes/fraîches (boissons fermentées < à 18°)

CONDITIONS D'OCCUPATION

- Installation à 9h00
- Durée de la manifestation : 9h30 à 18h
- Être indépendant au niveau énergie si possible, avec un groupe électrogène insonorisé

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public sera calculée en application de la grille tarifaire en vigueur au 1er janvier 2026 :

- Pour le stand brasseur :

véhicule ambulant < 5m : 11,50 €/ml

véhicule ambulant > 5ml : 9,50 €/ml

Forfait branchement électrique 11,30 €/jour

Cette somme sera à régler par chèque ou par virement bancaire, via le RIB qui sera adressé par mail.

- Pour les food trucks :

Véhicule aménagé 11,50€/ml/jour

Forfait branchement électrique 11€/jour

Cette somme sera à régler par virement bancaire sur le compte IBAN FR76 1007 1870 0000 0020 0030 295, titulaire du compte : HALLES, TERRASSES ET AMBULANT REGIE DE RECETTES.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature obligatoirement avec les documents suivants :

- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- attestation d'assurance professionnelle en responsabilité civile ;
- attestation d'assurance du véhicule aménagé ;
- descriptif du stand (photo, dimension) ;
- descriptif complet de la proposition de carte.

CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Cette dernière sera jugée à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être parvenus ou déposés à la Mairie au plus tard le 28 août 2026.

- Pour les food trucks :

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique, via « démarches simplifiées », avec le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-food-truck-manifestation>

- Pour le stand brasseur :

Par courrier : Mairie de Limoges – Direction des Espaces Publics – Référent Animations commerciales - 1 Square Jacques-Chirac, 87000 LIMOGES ou par mail dep.accueil@limoges.fr.

Renseignements complémentaires :

Direction des espaces publics, M. LEGENDRE au 06 22 16 45 71.

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises

qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).